

Salle de consultation documentaire
Médiathèque Culturelle de la Corse et des Corses
Laboratoire « Lieux, Identités, eSpaces, Activités (UMR 6240 LISA) »

Règlement de la salle consultation M3C

Accès

1. La salle de consultation est un lieu ouvert à tous, public universitaire et grand public, de 9h à 12h et de 14h à 17h, du lundi au jeudi. La salle de consultation est fermée le vendredi.
2. La consultation des documents (livres, articles, revues, périodiques, images, vidéos, support numérique, etc.) se fait sur place. Elle est gratuite.
3. Les usagers respectent le calme et la propreté du lieu. Il est formellement interdit de boire, de manger ou de fumer. Le téléphone doit être éteint ou bien placé sur vibreur. Toute nuisance sonore (conversation téléphonique, discussion à haute voix, etc.) peut être un facteur d'exclusion immédiate.
4. Toute personne qui par son comportement, serait l'auteur d'une dégradation quelconque sur le matériel ou d'une incommodité pour le personnel et donc porterait atteinte à la sécurité ou à la civilité pourra être exclue immédiatement.
5. Les reproductions quelconques et sous toutes leurs formes possibles (photos, films, textes, etc.) du lieu ou des contenus qui y sont consultables, doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable auprès de la direction du laboratoire.
6. Le laboratoire n'est pas responsable des vols qui pourraient s'y produire. Il ne répondra pas non plus des préjudices intervenant à l'intérieur de la salle de consultation en cas de litige entre usagers.
7. La présence de mineurs dans les locaux de la salle de consultation est placée sous la responsabilité du ou des adultes accompagnateurs. La consultation des documents se fait sous la responsabilité de leurs parents ou enseignants et ne saurait engager celle des personnels ou du laboratoire.
8. Le règlement intérieur fixe les droits et les devoirs des usagers. Le personnel, placé sous l'autorité de la direction du laboratoire, est chargé de le faire appliquer.
9. Tout usager qu'il soit universitaire ou non, s'engage à respecter le présent règlement.

Inscription et conditions de consultation

1. La consultation est gratuite. L'inscription à la salle de consultation est obligatoire et renouvelable tous les ans. Elle est strictement personnelle et ne peut bénéficier qu'à son titulaire.
2. L'emprunt n'est pas autorisé.
3. L'état des documents est vérifié par le personnel de la salle de consultation. Tout document rendu annoté, déchiré, en mauvais état, incomplet ou non restitué, fera l'objet d'un remboursement ou d'un remplacement à l'identique auprès du laboratoire.
4. Il est rappelé que les documents sont consultés à des fins de documentation ou de recherche. Tout autre utilisation qu'elle soit à but lucratif ou autre, est exclue.

Consultation de la base de données

1. Les postes de travail mis à disposition et permettant d'accéder au centre de ressources de la M3C sont uniquement destinés à cet usage. Il est possible d'imprimer les références consultées ou de demander de l'aide aux personnels afin de les exporter depuis un poste de consultation.
2. L'utilisation d'internet dans la salle de consultation nécessite un compte de l'Université pour les enseignants, les personnels et les étudiants. Pour le public extérieur à l'Université, l'obtention d'un login et d'un mot de passe d'accès est possible sur demande auprès d'un personnel et après acceptation de la charte informatique de l'Université.
3. Toute consultation d'un document numérique se fait en présence obligatoire d'un personnel qualifié et est limité à la lecture.